



Maison des sportifs
Château Karl Marx
38600 FONTAINE
Tél :06 70 34 04 40

FFH N° 2203825500

FFTA N° 0138105

Cie - Les Archers du Drac Fontaine

Mail : contact@archersdudrac.fr

Fiche d'Inscription FFH 2018-2019

Nom	Prénom	Date de naissance
Tél.fixe	Tél.portable	Email
Adresse	Code postal	Ville

Pour les mineurs :

PERE(NOM,Prénom)		MERE(NOM, Prénom)	
Tél.Fixe	Tél ; portable	Tél.Fixe	Tél ; portable
Email		Mail	
Adresse		Adresse	
Code Postal	VILLE	Code Postal	VILLE

ADMINISTRATIF: (Cocher les cases qui vous concernent après lecture et acceptation)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. et en accepter l'intégralité. (disponible sur le site internet : www.archersdudrac.fr)	
Je reconnais être informé que l'assurance de la licence ne me couvrira / ne couvrira mon enfant qu'à partir de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'arc.	
J'autorise le club AS Fontaine Les Archers du Drac à prendre, afficher et diffuser, des photographies me représentant / représentant mon enfant dans l'activité du club, notamment par l'intermédiaire du site internet du club.	
J'autorise l'entraîneur à faire pratiquer tous les soins et interventions chirurgicales d'urgences nécessaires.	
Mon fils, ma fille : est autorisé(e) à quitter le Club à la fin des cours	Mon fils, ma fille : doit attendre son accompagnateur

Polo (20€) du club obligatoire. Préciser la taille : ()

Boccia... Sarbacane.. Arc.. Tir Sportif

TARIFS

Licence	FFH	Club
Licence compétition + 20 ans	64,00 €	122,00 €
Licence compétition – 20 ans	28,00 €	56,00 €
Licence loisir	28,00 €	56,00 €
Licence établissement	17,00 €	

DOCUMENTS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription
Certificat médical de moins de 3 mois
Pour les mineurs : autorisation parentale

PAIEMENT

Aide à l'Adhésion ville de Fontaine	35€ / 30€ / 20€
Carte M'RA	30€
Chèque Jeune Isère	15€
Règlement (chèques, espèces)	

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au président (personne de l'association qui prendra en charge la demande)

Date :

Signature :